

MANDAT

RÉSEAU RÉGIONAL DE LANGUE FRANÇAISE MEILLEUR DÉPART (RRLF) HAMILTON NIAGARA HALDIMAND NORFOLK BRANT

VISION DE L'ENFANCE DE LA PROVINCE D'ONTARIO

La Stratégie Meilleur départ vise à ce que les enfants de l'Ontario soient prêts à apprendre à leur arrivée en 1^{re} année.

Nous travaillons de concert avec nos partenaires communautaires - les conseils scolaires, les bureaux de santé publique, les municipalités, les fournisseurs de services de garde d'enfants et de services à l'enfance ainsi que les réseaux locaux Meilleur départ - pour faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants francophones ainsi que leurs parents aient accès, dans leur propre collectivité et dans leur langue, à un réseau de services de qualité et de mécanismes de soutien intégrés en matière d'apprentissage précoce et de développement.

OBJECTIF DU RÉSEAU

Le Réseau régional de langue française Meilleur départ (RRLF) Hamilton Niagara Haldimand Norfolk Brant, ci-après nommé « Réseau », vise à assurer la planification, la mise sur pied et l'évaluation des programmes et services à la petite enfance et à la jeunesse selon un plan de travail déterminé par les membres du Réseau. Le plan de travail s'inspire mais ne se limite pas aux priorités identifiés par la stratégie ontarienne pour Meilleur départ. Il est également élaboré à partir de la collaboration avec les quatre réseaux locaux et les quatre comités consultatifs locaux.

BUT

Exercer un leadership régional dans le but de conseiller et d'informer les réseaux locaux Meilleur départ des besoins en matière de services en français pour les enfants francophones et leurs parents dans le cadre du système de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et d'assurer que les plans locaux tiennent compte des priorités et des besoins distincts de la population francophone d'une façon flexible au niveau de la livraison des programmes et des services.

PORTÉE

Meilleur départ résultera en la création d'un système complet de services intégrés en français, dans chacune des régions de Hamilton Niagara Haldimand Norfolk Brant, qui appuiera les familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans. La portée de l'initiative sera la plus large possible pour ces groupes d'âge. Elle englobera toute la gamme des services de santé, de garde et d'éducation, des mesures de soutien social et des services de garde en langue française visant les enfants francophones âgés de 0-18 ans.

PRINCIPES

La planification et la mise en oeuvre de Meilleur départ devraient reposer sur les principes suivants :

- respect de la langue et de la culture de langue française;
- accès simplifié;
- services multidisciplinaires intégrés;
- établissement d'un continuum des services aux familles;
- équité des services subventionnés;
- partenariat avec les parents et les familles;
- axé sur la collectivité;
- processus de communication ouvert et transparent;
- être imputable des décisions;
- collaboration entre les ministères, les agences, les conseils scolaires et les parents;
- services accessibles aux enfants ayant des besoins spéciaux;
- services et programmes de qualité.

OBJECTIFS

Meilleur départ vise à donner aux enfants de l'Ontario la possibilité de recevoir un meilleur départ dans la vie et de réussir à l'école. Pour atteindre cet objectif, Meilleur départ a fixé les objectifs suivants :

- aider les parents à appuyer leurs enfants;
- aider les enfants de l'Ontario à être prêts à apprendre lorsqu'ils commencent leur 1^{re} année afin de bien réussir à l'école;
- aider les enfants à développer leurs habiletés langagières en français
- fournir aux familles des stratégies d'apprentissage du français pour leurs enfants dans un milieu anglo-dominant;
- permettre une transition à la 1^{re} année sans heurt et aussi réussie que possible pour les enfants et leur famille;
- rendre accessibles des services de qualité d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- aider les parents en leur offrant divers mécanismes de soutien parental;
- aider à identifier les enfants qui ont besoin d'une aide supplémentaire et leur offrir cette aide;
- voir comment leur faciliter l'accès aux différents services étant donné l'étendue du territoire sur lequel les francophones sont dispersés;
- élaborer un plan stratégique visant à faire connaître l'ensemble des services en français à la population;
- avoir recours aux partenariats établis et en créer des nouveaux avec les collectivités, avec les gouvernements fédéral et provincial et avec les administrations municipales;

- avoir recours à ces partenariats pour publier nos coordonnées et/ou renseignements dans leurs publicités au grand public.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU RÉSEAU

- Former le Réseau :
 - réunir les partenaires communautaires;
 - déterminer la structure de fonctionnement du Réseau ;
 - élaborer le mandat du Réseau;
 - établir les objectifs du Réseau ;
 - élaborer un plan de travail;
 - établir les liens de responsabilité et d'imputabilité clairs.
- Conseiller les Réseaux locaux Meilleur départ par l'entremise de leurs représentantes et représentants au sujet des besoins distincts de la collectivité francophone par rapport aux services de garde et aux subventions.
- Conseiller les Réseaux locaux Meilleur départ au sujet des besoins de la collectivité francophone dans le cadre de la mise en œuvre du plan communautaire du programme Meilleur départ et de la Vision de l'enfance de l'Ontario.
- Le Réseau établira des mécanismes visant à mettre sur pied des partenariats solides et efficaces avec les parents, les ministères, les agences, les conseils scolaires et les réseaux locaux et les comités consultatifs locaux.

CALENDRIER

Conformément aux Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ :

- Le Réseau se réunira tous les trois mois. En plus des réunions régulières, des réunions spéciales peuvent être tenues pour travailler sur des activités spécifiques selon les besoins.
- Le mandat sera réévalué dans un an et ensuite annuellement pour trois ans.

RESPONSABILITÉS

Le Réseau disposera d'un mécanisme interne de responsabilités sous la forme d'une autoévaluation annuelle qui sera effectuée dans le but de déterminer ce qui suit :

- l'atteinte des objectifs et des résultats;
- la composition du Réseau et le degré de participation des membres;
- la pertinence du mandat qui a été défini.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Pour assurer le succès de Meilleur départ, il est primordial que les rôles et les responsabilités soient bien compris par toutes les parties.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse devrait :

- fournir un leadership;
- regrouper les partenaires communautaires pour constituer et coordonner le Réseau
- participer au Réseau;
- interpréter les politiques ministérielles pour la collectivité;
- examiner et approuver les plans communautaires et d'immobilisations;
- établir une liaison avec d'autres ministères, au niveau régional;
- octroyer des permis aux programmes de services de garde d'enfants;
- surveiller la mise en œuvre des plans communautaires et d'immobilisations de Meilleur départ.

Ministère de l'Éducation devrait :

- fournir un leadership dans le dossier Meilleur départ;
- participer au Réseau et contribuer à la planification et à la mise en œuvre des plans communautaires de Meilleur départ;
- interpréter la politique ministérielle et le curriculum pour la collectivité;
- faciliter la participation des conseils scolaires;
- étudier les répercussions de la mise en œuvre des plans communautaires Meilleur départ sur les écoles et les conseils scolaires.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée devrait :

- fournir un leadership dans le dossier Meilleur départ;
- participer au Réseau et contribuer à la planification et à la mise en œuvre des plans communautaires de Meilleur départ;

COMPOSITION

Le Réseau reflète la composition unique de la collectivité francophone et inclue toute une série de points de vue exprimés par les organismes indiqués à l'annexe A.

STRUCTURE DU RRLF

Le Réseau composé d'une quinzaine de partenaires de la collectivité francophone, nommera une présidence, une vice-présidence, une vice-présidence parent et un(e) secrétaire. La durée d'un mandat sera comme suit :

- Présidence, vice-présidence, vice-présidence parent, et secrétaire: deux ans
- Membres : révisé annuellement
- Chaque organisme nommé comme membre du Réseau choisira en tant que représentant/représentante une personne appartenant à l'organisme, qui est capable d'appuyer et de lier l'organisme lorsque le Réseau émet des recommandations.
- Chaque organisme aura également le droit de nommer un suppléant/une suppléante qui assistera aux réunions en l'absence du membre nommé, à condition que le suppléant/la suppléante soit aussi doté(e) des pouvoirs pour prendre des décisions.
- Le quorum pour les réunions est fixé à 50 % des membres plus un membre

- Rôle de la présidence :
 - porte-parole officiel du Réseau;
 - présider les réunions;
 - encourager la collaboration;
 - faciliter les échanges;
 - donner à chaque membre une occasion équitable d'exprimer son point de vue;
 - assurer le respect des directives administratives à l'égard des prises de décisions, des règlements de différends et des conflits d'intérêts.

Réunions :

- Le Réseau se réunira tous les trois mois. En plus des réunions régulières, des réunions spéciales peuvent être tenues, sur convocation du président ou de la présidente, pour travailler sur des activités spécifiques selon les besoins,
- L'ordre du jour, le procès-verbal et les rapports écrits seront acheminés par courriel dans un délai de 1 semaine avant la réunion.

PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION ET DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- Le Réseau fonctionne par consensus pour sa prise de décision.
- Les membres du Réseau feront tout en leur pouvoir afin d'anticiper les conflits qui pourraient survenir. Dès les premiers stades des conflits :
 - Les parties seront encouragées à discuter directement pour arriver à une solution mutuellement satisfaisante.
 - Les parties pourront avoir recours à l'intervention de la présidence, en tant que tiers impartial, pour les aider à examiner les questions qui suscitent la controverse, à faciliter l'interaction et à orienter les discussions vers la résolution du différend.
 - En cas d'impasse, la présidence, en tant que tiers impartial, pourra exprimer son opinion sur les résultats possibles pour aider les deux parties à arriver à une solution mutuellement satisfaisante.
 - En dernier recours, le conflit sera présenté par les parties à l'ensemble des membres présents qui seront chargés de régler le point sur lequel les parties s'opposent par un vote majoritaire (minimum requis de 51 %).

Conflits d'intérêts

Tout membre qui a un conflit d'intérêts doit le déclarer au début de la réunion.

Le mandat a été approuvé par les membres du RRLF présents à la réunion régulière du RRLF qui a eu lieu le 8 avril 2008.